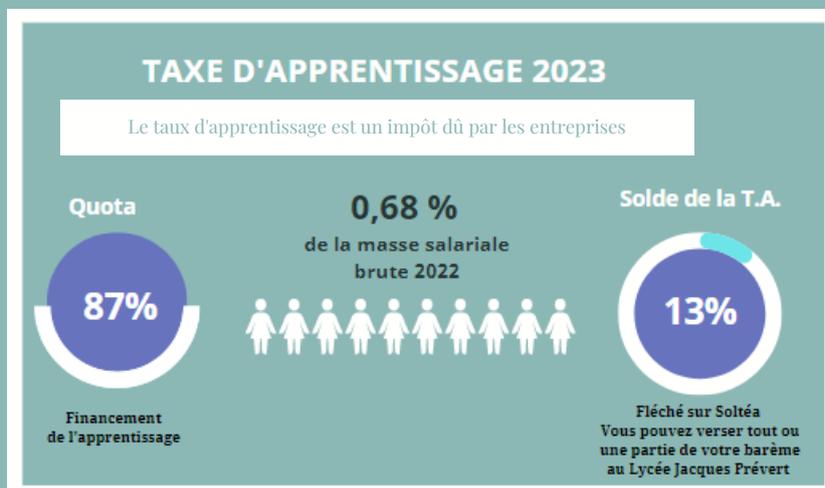


# Taxe d'apprentissage 2023

Grâce au versement de la taxe d'apprentissage, vous contribuez à nos côtés à la réussite de nos élèves vos futurs collaborateurs !

## Comment s'y prendre pour contribuer ?



En vous connectant dès aujourd'hui sur la plateforme **Soltéa** sur laquelle vous pouvez désigner le lycée Jacques Prévert comme bénéficiaire.

Partagez ce document à vos responsables en cliquant ici !



## Pourquoi le Lycée Jacques Prévert ?

En désignant le lycée Jacques Prévert comme bénéficiaire vous contribuerez à la réalisation de nombreux projets comme :

- Mise en place de plateaux techniques
- Aménagement du magasin pédagogique
- Achat de matériels ( caméra pour vidéo conférence, logiciels , caisse enregistreuse)
- L'achat d'équipements nomades ( tablettes )

Pour les filières de votre choix :

**Métiers de la relation client (Commerce, Vente, Accueil) et de l'assistance à la gestion des organisations.**

